



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** **dima Print Stone beige Smart**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Encres d'imprimerie

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany) Tel.: +49 (0)800 4372522

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- **Service chargé des renseignements:** E-Mail: msds@kulzer-dental.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
(octahydro-4,7-méthano-1H-indénediyl)bis(méthylène)diacrylate

4-(1-oxo-2-propényl)morpholine

Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle

oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 1)

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers -

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : -

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 42594-17-2 EINECS: 255-901-3	(octahydro-4,7-méthano-1H-indénediyl) bis(méthylène)diacrylate Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317	≥25-≤100%
CAS: 5117-12-4 ELINCS: 418-140-1 Numéro index: 613-222-00-3	4-(1-oxo-2-propényl)morpholine STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 ATE: LD50 oral: 588 mg/kg	≥10-≤20%
CAS: 68585-11-5	Acrylique d'uréthane polymère Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥7-≤20%
CAS: 84100-23-2 EINECS: 282-104-8 Numéro index: 607-133-00-9 Reg.nr.: 01-2120735441-62-xxxx	Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	≥0,2-≤3%
CAS: 947-19-3 EINECS: 213-426-9	(Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone Aquatic Chronic 3, H412	>0-≤3%
CAS: 162881-26-7 ELINCS: 423-340-5 Numéro index: 015-189-00-5 Reg.nr.: 01-2119489401-38-xxxx	oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 4, H413	>0-≤3%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Carbon dioxide (CO2)

Oxyde d'azote (NOx)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
(EN 133)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs / brouillards / gaz.

Veiller à une aération suffisante

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

(suite page 4)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 3)

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Assurer une aération suffisante.
Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissus pour des quantités petites)
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les vapeurs / brouillards / gaz.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Eviter le dégagement d'aérosols.
 - Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Éviter les rayons UV/la lumière du soleil.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
 - Manipulation :**
ne pas mélanger avec
démarrer radical
Réactions aux peroxydes et autres radicateurs
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - Stockage :**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker à un endroit frais.
Tenir à l'écart de la chaleur.
Protéger contre les effets de la lumière
 - Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Température de stockage recommandée :** 0°C-40°C
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
néant

(suite page 5)
FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 4)

· DNEL

5117-12-4 4-(1-oxo-2-propényl)morpholine

Dermique	travailleur industriel, aiguë, systémique	300 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	300 mg/Kg/d (non défini)
	travailleur industriel, aiguë, systémique	132,24 mg/m ³ (non défini)
	travailleur industriel, long terme, systémique	132,24 mg/m ³ (non défini)

84100-23-2 Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle

Oral	population générale, long terme, systémique	0,75 mg/Kg (non défini)
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	2,1 mg/Kg/d (non défini)
	population générale, long terme, systémique	0,75 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	7,4 mg/m ³ (non défini)
	population générale, long terme, systémique	1,3 mg/m ³ (non défini)

947-19-3 (Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone

Oral	population générale, long terme, systémique	0,694 mg/Kg (non défini)
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	1,94 mg/Kg/d (non défini)
	population générale, long terme, systémique	0,694 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	6,8 mg/m ³ (non défini)
	population générale, long terme, systémique	1,21 mg/m ³ (non défini)

162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Oral	population générale, long terme, systémique	1,5 mg/Kg (non défini)
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	3 mg/Kg/d (non défini)
	population générale, long terme, systémique	1,5 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	21 mg/m ³ (non défini)
	population générale, long terme, systémique	5,2 mg/m ³ (non défini)

· PNEC

42594-17-2 (octahydro-4,7-méthano-1H-indénediyl)bis(méthylène)diacrylate

eau douce	0,0016 mg/l (non défini)
eau de mer	0,00016 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	10 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,658 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,066 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,131 mg/Kg (non défini)

5117-12-4 4-(1-oxo-2-propényl)morpholine

eau douce	0,012 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,009 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,001 mg/Kg (non défini)

84100-23-2 Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle

eau douce	0,00054 mg/l (non défini)
eau de mer	0,000054 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	49 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,491 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,0491 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,0976 mg/Kg (non défini)

(suite page 6)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 5)

947-19-3 (Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone	
eau douce	0,003 mg/l (non défini)
eau de mer	0,0003 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	10 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,0356 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,00356 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,00537 mg/Kg (non défini)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger ni boire

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante; autrement utilisation de protection respiratoire (filtre A).

· Protection des mains :

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage protection des yeux (EN 166)

· Protection du corps : Vêtement de protection léger

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

FR

(suite page 7)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	liquide
· Couleur :	beige
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	>100 °C
· Température d'inflammation :	234 °C (5117-12-4 4-(1-oxo-2-propényl)morpholine)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité :	Non déterminé.
· Viscosité cinématique	
· Viscosité cinématique dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

· **Forme :**

liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· **Modification d'état**

Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.**

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 8)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 7)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Risque de polymérisation
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles
- **10.5 Matières incompatibles:**
démarreur radical
Réactions aux peroxydes et autres radificateurs
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

42594-17-2 (octahydro-4,7-méthano-1H-indénediyl)bis(méthylène)diacrylate

Oral	LD0	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD0	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

5117-12-4 4-(1-oxo-2-propényl)morpholine

Oral	LD50	588 mg/kg (ATE)
		588 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

84100-23-2 Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

947-19-3 (Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 8)

- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
 - **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
 - **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

42594-17-2 (octahydro-4,7-méthano-1H-indènediyl)bis(méthylène)diacrylate

EC50/48h	2,36 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	1,65 mg/l (poisson) (OECD 203)
ErC50 / 72 h	1,6 mg/l (algues) (OECD 201)
ErC10/72h	0,64 mg/L (algues) (OECD 201)

5117-12-4 4-(1-oxo-2-propényl)morpholine

EC50/48h	120 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	>220 mg/l (poisson) (OECD 203)
ErC50 / 72 h	>120 mg/l (algues) (OECD 201)
NOEC / 72h	≥120 mg/l (algues) (OECD 201)

84100-23-2 Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle

EC50/48h	1,03 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	>1,27 mg/l (poisson) (OECD 203)
ErC50 / 72 h	0,539 mg/l (algues) (OECD 201)
ErC10/72h	0,414 mg/L (algues) (OECD 201)

947-19-3 (Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone

EC50/48h	53,9 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	24 mg/l (poisson) (EU C.1)
NOEC / 21d	0,3 mg/l (daphnies) (OECD 211)
ErC50 / 72 h	14,4 mg/l (algues) (OECD 201)
NOEC / 72h	0,7 mg/l (algues) (OECD 201)
ErC10/72h	2,51 mg/L (algues) (OECD 201)
LC50/ 35d	>10 mg/L (poisson) (OECD 210)

(suite page 10)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 9)

162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	
EC50/72h	>0,26 mg/l (algues) (OECD 201)
EC50/48h	>0,001175 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	>0,09 mg/l (poisson) (OESO 203)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
42594-17-2 (octahydro-4,7-méthano-1H-indènediyyl)bis(méthylène)diacrylate	
biodégradation	28 % /28d (non défini)
5117-12-4 4-(1-oxo-2-propényl)morpholine	
biodégradation	35 % /28d (non défini) (OECD 301D)
84100-23-2 Acrylate de 4-(1,1-diméthyléthyl)cyclohexyle	
biodégradation	4 % /28d (non défini) (OECD 301C)
947-19-3 (Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone	
biodégradation	73 % /28d (non défini) (EU C.4-C)
162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	
biodégradation	1 % /29d (non défini) (OECD 301B; ISO/ 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
162881-26-7 oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	
potentiel de bioaccumulation (BCF)	<5 (non défini)
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.	
· 12.7 Autres effets néfastes	
· Remarque :	Toxique chez les poissons.
· Autres indications écologiques :	
· Indications générales :	
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.	
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.	
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.	
Toxique pour les organismes aquatiques.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

FR

(suite page 11)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

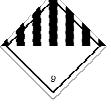
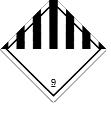
Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none">14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification<ul style="list-style-type: none">ADR, IMDG, IATA	UN3082
<ul style="list-style-type: none">14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU<ul style="list-style-type: none">ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((octahydro-4,7-méthano-1H-indènediyyl)bis(méthylène)diacrylate)
<ul style="list-style-type: none">IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((octahydro-4,7-methano-1H-indenediyyl)bis(methylene)diacrylate, 4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate), MARINE POLLUTANT
<ul style="list-style-type: none">IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((octahydro-4,7-methano-1H-indenediyyl)bis(methylene)diacrylate)
<p>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</p> <ul style="list-style-type: none">ADR	
<ul style="list-style-type: none">ClasseÉtiquette	  9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none">IMDG, IATA	  9 Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none">14.4 Groupe d'emballage<ul style="list-style-type: none">ADR, IMDG, IATA	III
<ul style="list-style-type: none">14.5 Dangers pour l'environnement<ul style="list-style-type: none">Polluant marin :Marquage spécial (ADR):Marquage spécial (IATA):	Symbol (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none">14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
<ul style="list-style-type: none">Indice Kemler :No EMS :Stowage Category	90 F-A,S-F A
<ul style="list-style-type: none">14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none">Indications complémentaires de transport : -	

(suite page 12)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 11)

ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((OCTAHYDRO-4,7-MÉTHANO-1H-INDÉNEDIYL)BIS(MÉTHYLÈNE)DIACRYLATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

aucune information disponible

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

aucune information disponible

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 12)

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

- **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

(suite page 14)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: dima Print Stone beige Smart

(suite de la page 13)

.. Sources.

(CE) 1272/2008: classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges

(CE) 1907/2006: REACH

ADR / RID / ADN - IDMG - IATA: transport de marchandises dangereuses par route, rail, navigation intérieure, avec des navires et pour le transport aérien

FR